

DEPOSER, REPOSER, REGLER DES ELEMENTS AMOVIBLES

ET/OU DES MECANISMES

PARTE B : BEP et CAP (épreuve commune)

ON DONNE :

- Un véhicule complet positionné sur une aire de travail
- Le matériel et l'outillage nécessaire à l'intervention
- La documentation technique

ON DEMANDE :

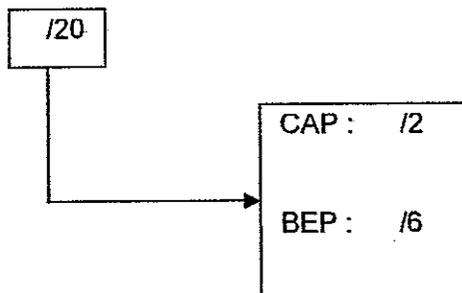
- De déposer, reposer, régler un ou plusieurs éléments amovibles ou des mécanismes (porte, hayon, serrure, projecteur, vitrages....)

CRITERES D'EVALUATION :

- L'ordre et la propreté de l'espace de travail sont respectés
- La procédure de dépose et de repose est respectée
- La qualité de l'intervention est assurée
- Les connaissances et les savoirs sont révélés

BAREME DE CORRECTION

- Poste de travail /04
- qualité de l'intervention /16



Groupement Est	SESSION 2005	SUJET	TIRAGES
BEP – CAP CARROSSERIE REPARATION	Code(s) examen(s)		page 1/1
Epreuve : EP1 BEP réalisation d'une production C3.3 – C3.6	Durée totale BEP : 6 heures		
CAP réalisation d'une intervention C3.3 – C3.6	Durée totale CAP : 10 heures		
Partie B : Déposer Reposer Régler des éléments Amovibles et /ou des mécanismes	Durée : 1h (CAP : 2 points) (BEP : 6 points)	Coef : BEP : 8 CAP:12	